

En premiers recours, le généraliste

Les médecins généralistes sont chargés de dispenser des soins globaux et continus à tous ceux qui le souhaitent indépendamment de leur âge, de leur sexe et de leur maladie. Ils soignent les personnes dans le contexte de leur famille, communauté, culture et toujours dans le respect de leur autonomie. Ils acceptent d'avoir également une responsabilité professionnelle de santé publique envers leur communauté. Dans la négociation des modalités de prise en charge avec leurs patients, ils intègrent les dimensions physiques, psychologiques, sociales, culturelles et existentielles, mettant à profit la connaissance et la confiance engendrées par des contacts répétés. Leur activité professionnelle comprend la promotion de la santé, la prévention des maladies et la prestation de soins à visée curative et palliative. Ils agissent personnellement ou font appel à d'autres professionnels selon les besoins et les ressources disponibles dans la communauté, en facilitant si nécessaire l'accès des patients à ces services.



Le mal de dos :

Si la douleur apparaît sans raison évidente, si elle dure plusieurs jours ou qu'elle est accompagnée d'autres symptômes (fièvre, douleurs nocturnes tenaces, amaigrissement, fatigue inexplicquée, localisation haute, antécédent de cancer...), le médecin est le premier recours. Il s'agit de vérifier que le mal de dos ne cache pas une autre pathologie.

Le premier réflexe est de prendre rendez-vous avec votre médecin traitant. Le médecin généraliste reste celui qui connaît le mieux son patient, son dossier médical et ses antécédents. Il établit un premier diagnostic au terme d'un interrogatoire précis et d'un examen clinique attentif. Selon la typologie de la douleur, des examens médicaux complémentaires peuvent être prescrits ou la recommandation de séances de soins chez l'un de ses confrères spécialistes.

Afin de s'assurer qu'il s'agit d'une simple lombalgie aiguë commune, il doit savoir dans quelles circonstances la douleur est apparue. S'il n'a aucun doute (lombalgie typique), il supprime la douleur par une prescription de paracétamol, des anti-inflammatoires non stéroïdiens (sauf contre-indication, comme un ulcère gastroduodéal ou une insuffisance rénale) et, parfois, un myorelaxant. Les radiographies et la prise de sang (bilan inflammatoire) ne sont pas systématiques sauf pour écarter la possibilité d'une autre maladie, par exemple, une hernie discale (saillie du disque entre deux vertèbres) ou une maladie rhumatismale inflammatoire.

Par sécurité, le médecin peut aussi demander un bilan radiographique avant une consultation d'ostéopathe ou de chiropraticien afin de vérifier qu'il n'existe pas de contre-indication à une manipulation. Il pourra également encourager la personne à perdre du poids (le dos fait payer cher nos kilos en trop) ou à reprendre une activité physique.